

Avec Panneau
Pocket votre village
est dans la poche !



FORUM des ASSOCIATIONS 2022

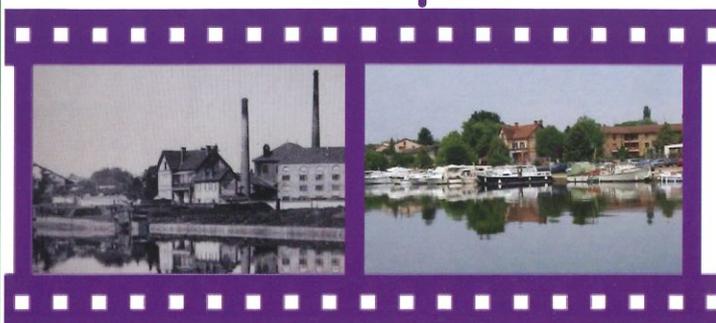
Samedi

10 Septembre

de 14h à 18h

Salle polyvalente

Au fil du temps...



Vie de la commune

Budget Fonctionnement réalisé sur 2021

Le montant des dépenses s'élève à 944 328 €

Le montant des recettes s'élève à 1 395 717 €

443 265 € Charges de personnel

128 928 € Autres charges

61 981 € Remboursements charges de personnel, produits exceptionnels, loyers

720 071 € Impôts et taxes

320 107 € Charges générales

42 860 € Remboursement intérêts

179 759 € Excédents antérieurs

146 011 € Services et autres

9 168 € Amortissements

287 895 € Dotations et participations

Budget Investissement réalisé sur 2021

Le montant des dépenses s'élève à 411 679 €

Le montant des recettes s'élève à 276 708 €

163 282 € Remboursement capital

205 478 € Résultat antérieur

19 007 € Subvention terrain tennis

204 579 € Excédent fonctionnement

11 326 € Matériel

2 185 € Voirie

23 914 € FCTVA

6 394 € Subv. bâtiment

3 784 € Dalles tapis de jeu + solde coca

9 699 € Amortissements + régularisations

25 624 € Bâtiments contreforts église

13 115 € Subvention et Taxe aménagement

Taxes foncières sur les propriétés Bâties et non Bâties, les taux n'augmenteront pas, seule la hausse des bases d'imposition communiquée par les services fiscaux engendrera une variation du montant à verser.

Charlieu Belmont était le seul EPCI sans cette part de fiscalité cette année un taux de 1.90% sera appliqué sur les propriétés bâties, l'objectif est de conserver un bon niveau de Capacité Autofinancement malgré les investissements à venir et les charges nouvelles.

On souhaite la
bienvenue aux bébés
2021!





L'association « les mariniers groupe marche » a été créée en 1997 par d'anciens membres du Sou des Ecoles, et compte actuellement une soixantaine d'adhérents.

Depuis 2000, elle est affiliée à Fédération Française de Randonnée Pédestre FFRP .

Rendez-vous est donné chaque jeudi en début d'après-midi aux adhérents volontaires pour marcher, qui se séparent en deux groupes : le groupe « rando-douce » part pour une huitaine de kilomètres sans difficulté majeure, le second groupe marchant jusqu'à quinze kilomètres avec plus de dénivelé.

Les lieux de rendez-vous varient : soit au départ du parking du port pour une marche communale, soit sur les lieux de randonnées si extérieurs. Les marcheurs sillonnent soit les sentiers communaux, soit ceux des communes avoisinantes.

Les mariniers ont d'ailleurs activement participé à l'élaboration du TOPO GUIDE « Le pays de Charlieu Belmont à pieds » pour les circuits de notre commune et de La BENISSON DIEU. Vous pouvez voir un extrait du guide ci-contre.

Chaque année, l'association organise des activités diverses, toujours dans une ambiance conviviale et fraternelle :

- Un loto
- Une sortie familiale en bus sur 2 ou 3 jours avec randonnées et découverte touristique
- Une journée conviviale au restaurant
- Des déplacements chez les clubs voisins pour leurs randonnées campagnardes
- Une journée découverte annuelle avec le club « la rando chapelloise » (de La CHAPELLE de GUINCHAY)
- En lien avec le Sou de Ecoles, la marche annuelle le deuxième dimanche de mars (avec en moyenne 1500 marcheurs, et un record en 2011 de 2573 marcheurs). Six circuits sont proposés sur la commune pour cette manifestation, entre 5 et 28 kilomètres, et 80 bénévoles sont mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'évènement... qui se termine pour les marcheurs par une soupe de poisson ou des crêpes.

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Pour ce faire, vous pouvez contacter :
M. Michel SAYET au 06 76 47 30 98
M. Jean Paul UHEL au 06 79 72 07 61



Les Moines blancs

De riches cultures, de vertes prairies, une chênaie et son miroir, l'abbaye et une vue globale du pays de Charlieu-Belmont. Que rêver de plus pour une journée de détente sur les terres des moines cisterciens ?

3 h 15
12,5 km

B BALISAGE
jaune n° 31



- 1 **Départ du port** à proximité du panneau "Briennon Tuilerie et Batellerie", passer devant la grue, aller en direction du pont et gagner l'autre rive du canal
- 2 **Laisser le chemin de halage** et se diriger vers les maisons par le chemin des Places. Il se poursuit sur la gauche par un chemin à travers les cultures. Arrivé sur la route, tourner à gauche sur 80m, puis prendre à droite le chemin du Chenilas
- 3 **A la cote 260**, s'engager sur le chemin à droite et rejoindre les maisons, le chemin du Colmbier puis la route de la Rate. Traverser le canal de Roanne à Digoïn et continuer jusqu'à la D43. La traverser et continuer tout droit chemin de Maltaverne à travers les maisons. Poursuivre à gauche pour rejoindre la route de Brate, l'emprunter à droite jusqu'à l'orée du bois (cote 307)
- 4 **S'engager à droite dans le chemin qui borde le bois** et qui continue le long de l'alignement de gros chênes en direction de l'étang Milan ; remonter dans le bois (jonction avec le PR32)
- 5 **A la cote 339, traverser la croisée de chemins** et s'enfoncer dans le bois ; délaissier le chemin à droite. En bas de la descente, longer un étang asséché et arriver à La Benisson-Dieu (séparation avec le PR32).
- 6 **Tourner à droite**, emprunter la D35 sur 80m, puis monter à droite par le chemin des Chaumettes jusqu'au pylône. Virer à gauche, traverser la D35 et longer le bois sur 1.1 km (jonction avec le PR30 en provenance de la Teyssonne)
- 7 **Prendre le chemin à droite à l'orée du bois**, puis le chemin de la Goutte-Lorgnière jusqu'à la D43. La traverser et emprunter la rue Saint-André puis, à gauche, la rue de la Libération pour retrouver le port





Mairie
04 77 60 80 73
mairie.briennon@wanadoo.fr
<https://briennon.fr>



Déchèterie intercommunale
04 77 69 03 06



Communauté de Communes
04 77 69 03 06
www.charlieubelmont.com



Ecole publique
04 77 60 81 42



Portage de repas
04 77 60 80 73



Pharmacie
04 77 60 71 23



Cabinet infirmier
04 77 60 02 27



ADMR
04 77 60 37 56
msstdenisdecabane@fede42.admr.org
<http://admr.org>



Eclairage public

La commune compte 324 points lumineux, ainsi que 12 armoires électriques.

Conformément aux directives Européennes, 107 de ces candélabres doivent être remplacés au plus tôt, par des technologie LED.

36 ont été remplacés ce début d'année, 49 autres le seront courant 2022.

Tri des déchets



Séparer

Pensez à séparer les couvercles de leurs pots et les opercules de leurs barquettes.

A défaut, ils ne pourront pas être recyclés.



Pas d'intrus !

Les gros cartons, cagettes, vêtements, jouets, pots de fleurs, arrosoirs et autres objets en plastique sont à déposer à la déchèterie.



Jeter en vrac

N'imbriguez pas les emballages, ne les enfermez pas dans un sac plastique.

A défaut, ils ne pourront pas être recyclés.



Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Pourquoi séparer les biodéchets du reste des déchets ?

- La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre : le tassement des déchets provoque également la fermentation de déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère.
- A l'inverse, la valorisation organique via le compostage, l'épandage ou la méthanisation permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, le compost ou le digestat, adapté aux besoins agronomiques des sols.

MA POUCELLE VIDE SON SAC : Trop de déchets valorisables !



DES SOLUTIONS EXISTENT :

JE COMPOSTE



JE TRIE



JE VAIS EN DÉCHÈTERIE

